



EXPOSANT EN

2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019
 2021 1ère participation 2022

Raison sociale : *
Marque (sous laquelle vous souhaitez communiquer) : *
Adresse : *
Code Postal : * Ville : *
Téléphone : *
Email : *
Site Internet : *

RESPONSABLE DU DOSSIER

(Cette personne recevra toutes les informations concernant l'organisation du salon : Technique, communication, promotion, ...)

NOM : * Prénom : *
Fonction : *
Téléphone fixe : * Mobile : *
Email : *

DIRIGEANT

(Cette personne recevra toutes les informations concernant l'organisation du salon : Technique, communication, promotion, ...)

NOM : * Prénom : *
Fonction : *
Téléphone fixe : * Mobile : *
Email : *



VOTRE ENTREPRISE

Effectif : * CA 2021 en € : * Résultat 2021 en € : *
Type de produits : *

Votre secteur d'activité : *

Le choix d'une de ces catégories définira votre référencement sur le site Internet et les autres supports de communication du salon - merci de ne cocher qu'une seule case

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Art de vivre | <input type="checkbox"/> Beauté & Bien-être | <input type="checkbox"/> Gastronomie |
| <input type="checkbox"/> High-Tech | <input type="checkbox"/> Jeu, jouets & enfance | <input type="checkbox"/> Mode & accessoires |
| <input type="checkbox"/> Sport & loisirs | <input type="checkbox"/> Véhicules et mobilité | |

Possédez-vous un ou des labels ?

- Oui
 Non

Si oui, le(s)quel(s) *

Dans le cas où vous ne seriez pas détenteur d'un label justifiant de l'origine de vos produits (OFG, France Terre Textile,...), nous vous recommandons fortement de vous rapprocher des services douaniers en suivant la procédure via le lien suivant

<http://www.douane.gouv.fr/articles/a13045-l-information-sur-le-made-in-france-imf-une-procedure-dediee>

démarche entièrement gratuite qui vous autorise à l'apposition du marquage "Made In France" sur vos produits

Êtes-vous intéressé pour rencontrer un public Professionnel ?

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s)

Pour soumettre votre candidature, merci de nous indiquer :

L'origine des matières premières, composants ou ingrédients qui participent à la fabrication du produit et si vous faites appel à des sous-taitants :

*

L'éco-responsabilité et/ou l'innovation sont-ils mis en avant dans votre entreprise et dans vos produits proposés

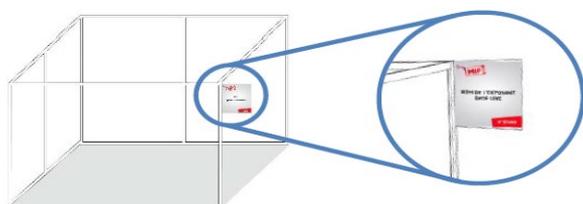
*

Les étapes de fabrication de vos produits :

Etapes de fabrication	Ville	Région
*	*	*
*	*	*
*	*	*
*	*	*
*	*	*
*	*	*
*	*	*
*	*	*
*	*	*



VOTRE ENSEIGNE



Pour les stands "pré-équipés", du pavillon Nouvelle- Aquitaine, merci de nous indiquer ci-dessous l'enseigne souhaitée pour votre stand. Sans retour de votre part, l'organisateur se chargera de définir votre enseigne librement.

Première ligne (16 caractères maximum)

1:2:3:4:5:6:7:8:9:10:11:12:13:14:15:16:

Seconde ligne (16 caractères maximum)

1:2:3:4:5:6:7:8:9:10:11:12:13:14:15:16:

▶ VOTRE STAND

PACK INSCRIPTION

Référencement sur le site internet
 1 badge tous les 2m²
 50 invitations print (envoyé sur demande avant le 1er octobre 2022)
 Invitations électroniques (illimitées sur votre espace exposant sur notre site internet)
 Vestiaire gratuit sur le salon

150 € HT
OBLIGATOIRE

ASSURANCE

Responsabilité Civile

70 € HT
OBLIGATOIRE

SURFACE D'EXPOSITION, ACCES A L'ESPACE REGIONAL



- ▣ Surface de 4 ou 6 ou 8 ou 12m²
- | Cloison trad en bois recouverte de coton gratté/tissus (possibilité de percer et clouer)
- | Moquette
- | Enseigne
- | Un boîtier électrique intermittent + spot
- | Autre mobilier sur option

[CATALOGUE MOBILIER SUR DEMANDE AU MIF](#)

■ Accès au service de la zone commune (20 m² aménagés par la Région Nouvelle-Aquitaine - destiné à la dynamique d'animation régionale du pavillon, à l'accueil des partenaires et de vos meilleurs contacts lors des temps de disponibilité de l'espace),

Surface sollicitée (cochez votre préférence) 4 m² 6 m² 8 m² 12 m²

Si votre préférence n'était plus disponible, vous reporteriez votre choix sur une / les surface(s) :

4 m² 6 m² 8 m² 12 m²

CONDITION TARIFAIRE DU PAVILLON REGIONAL

Année de présence sur le MIF	Stand pré-équipé Trad Prix m ² hors électricité catalogue MIF		Stand pré-équipé Trad Région Prix en m ² avec électricité		Subvention Région (aide forfaitaire versée à l'issu du salon)
	HT	TTC	HT	TTC	
1ère année	381,00	457,20	361,00	433,20	1 000,00
2/3 années	381,00	457,20	361,00	433,20	500,00

▶ OPTIONS DE COMMUNICATION PROPOSEES PAR LE MIF

Avant le salon	Total HT
SITE INTERNET WWW.MIFEXPO.FR	
<input type="checkbox"/> Bannière sur la page "invitation" de notre site internet http://www.mifexpo.fr/visiteurs/new → Sous réserve de disponibilité → Fichier au format 1200x120px à nous adressermois X 1000 € HT € HT
<input type="checkbox"/> Bannière sur la page d'accueil de notre site internet http://www.mifexpo.fr/ → Bannière avec lien direct vers votre site internet → 3 annonceurs maximum en rotation par bannière → Fichier au format bandeau 1200*200 pixels (bas de page) à nous adressermois X 1000 € HT € HT

<input type="checkbox"/> Votre dossier de presse sur www.mifexpo.fr	150 € HT (-15% de remise si souscrit lors de la réservation du stand)
<input type="checkbox"/> Logo sur la liste des exposants sur www.mifexpo.fr	300 € HT (-15% de remise si souscrit lors de la réservation du stand)
RESEAU SOCIAUX MIFEXPO	
<input type="checkbox"/> Jeu concours sur notre page Facebook (plus de 21 000 abonnés)	500 € HT
<input type="checkbox"/> Jeu concours story Instagram (près de 15 000 abonnés)	500 € HT
NEWSLETTERS	
<input type="checkbox"/> Bannière sur 1 newsletter du salon à une base de 300 000 contacts → Fichier au format 1200x287px à nous adressernewsletter X 750 € HT€ HT
<input type="checkbox"/> Encart sur newsletter (Logo + 1 photo + 500 signes)	900 € HT

Pendant le salon	Total HT
<input type="checkbox"/> Logo sur le plan de visite <i>Votre logo sur le plan du salon (offre réservée à un nombre limité d'exposants, ayant un stand de 9m² ou plus) Logo en haute définition ai ou eps à nous adresser Tirage : 75 000 exemplaires, remis à chaque visiteur à son arrivée sur le salon</i>	900 € HT
<input type="checkbox"/> Pavé publicitaire sur le plan de visite <i>Dimensions : 400 x 400 px Tirage : 75 000 exemplaires, remis à chaque visiteur à son arrivée sur le salon</i>	1 200 € HT
<input type="checkbox"/> Distribution de documents / échantillons à l'entrée de MIF Expo <i>Une L'hôtesse doit être mise à votre disposition par vos soins/devis possible pour cette prestation quantité à prévoir : 5 000 exemplaires par demi-journée (offre réservée à 2 exposants par demi-journée)</i>	750 € HT / demi-journée 1 200 € HT / jour 4 000 € HT / 4 jours
<input type="checkbox"/> Conférences <i>Capacité de la salle : 200 places – 45 min Équipement techniques inclus : sono, micros, chaises, estrade, éclairage, vidéo-projection Toutes les conférences sont mentionnées dans le programme du salon (print et web), nous ne sommes cependant pas responsables du remplissage de la salle</i>	1 500 € HT
<input type="checkbox"/> Logo sur les sacs du salon (EXCLUSIVITE - option reversée à une entreprise) <i>Tirage : 75 000 exemplaires, remis à chaque visiteurs à son arrivée sur le salon Tous les sacs sont en papier recyclé et labelisés Origine France Garantie Impression en noir et blanc/ Impression couleur possible sur devis</i>	7 000 € HT
<input type="checkbox"/> Logo sur tours de cou <i>Impression sur plus de 5 000 tours de cou</i>	1 000 € HT

PACK VISIBILITE EXCLUSIF	Total HT
<input type="checkbox"/> PACK COQ (limité à 2 exposants) <i>Une bannière sur 3 newsletters du salon (valeur 2 250 € HT) Un encart dans l'une de nos newsletters (Logo + 1 photo + 500 signes) valeur 900 € HT) Logo sur le plan de visite remis à tous les visiteurs (valeur 900 € HT) Distribution de documents à l'accueil pour les 4 jours de salon (valeur 4 000 € HT) Jeu-concours Facebook (valeur 500 € HT)</i>	7 100 € HT Au lieu de 8 550 € HT
<input type="checkbox"/> PACK POULETTE (limité à 3 exposants) <i>Une bannière sur 1 newsletter du salon (valeur 750 € HT)</i>	

<i>Une bannière sur la page d'accueil de notre site internet www.mifexpo.fr (valeur 1 000 € HT)</i> <i>Un encart dans l'une de nos newsletters (Logo + 1 photo + 500 signes) valeur 1 000 € HT)</i> <i>Logo sur le plan remis à tous les visiteurs (valeur 900 € HT)</i> <i>Insertion de votre logo sur la liste des exposants sur www.mifexpo.fr (valeur 300 € HT)</i> <i>Jeu-concours Facebook (valeur 500 € HT)</i>	3 950 € HT <i>Au lieu de 4 350 € HT</i>
<input type="checkbox"/> PACK POUSSIN (limité à 5 exposants) <i>Une bannière sur 1 newsletter du salon (valeur 750 € HT)</i> <i>Votre dossier de presse sur mifexpo.fr (valeur 150 € HT)</i> <i>Insertion de votre logo sur la liste des exposants sur www.mifexpo.fr (valeur 300 € HT)</i> <i>Jeu-concours Facebook (valeur 500 € HT)</i>	1 420 € HT <i>Au lieu de 1 700 € HT</i>

Je refuse que l'organisateur du salon MIF Expo diffuse les photos de mes produits sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn et Youtube).

Invitations	
<input type="checkbox"/> Cochez cette case si vous souhaitez recevoir jusqu'à 50 invitations incluses dans votre pack inscription (dans le cadre de la protection de l'environnement, merci de nous indiquer le nombre exact d'invitations souhaitées (50max)) : <i>Les invitations seront envoyées à partir du mois de septembre 2022</i>invitations
Pack de 50 invitations print supplémentaires <i>Commande à passer avant le 31 août 2022</i>	X 10 € / pack € HT

Défi exposant / 1 000 € à gagner

Le principe : - Nous vous adressons sur demande jusqu'à 50 invitations print gratuitement (qu'il vous faut personnaliser à l'aide d'un tampon ou d'une étiquette) ainsi qu'une invitation électronique à diffuser en illimité (disponible sur votre espace exposant sur le site www.mifexpo.fr). - Envoi des invitations à votre réseau.- Chaque invitation étant personnalisée, nous les comptabilisons et identifions les visiteurs venus sur le salon grâce à votre action. - Le vainqueur obtient une remise de 1000€ HT sur sa prochaine participation au salon. L'exposant qui arrive en seconde position remporte une remise de 500€ HT sur sa prochaine participation, et en troisième position le logo sur la liste des exposants (valeur 300 € HT).

▶ TOTAL GENERAL ET MODALITES DE PAIEMENT

	TOTAL HT
Pack inscription (obligatoire)	150 €
Assurance RC (obligatoire)	70 €
Stand	
option (s) communication	
TOTAL HT	
TVA 20%	
Total TTC	

Echéancier de paiement

RESERVATION DU PAVILLON

Le candidat retenu reçoit un courriel du comité de sélection (semaine 14). A réception, il confirme par courriel retour - sous 2 jours - sa participation (à défaut, un candidat en liste d'attente lui serait substitué). L'exposant valide ensuite son engagement selon la procédure décrite ci-dessous

COMMANDE ET RESERVATION DU STAND

▶	1er acompte à joindre obligatoirement au dossier de participation. Le premier acompte s'élève à 50% du total TTC .
------------------------------------	--

 Solde de 50 % du total TTC : avant le 1er août 2022.

N'hésitez pas à joindre votre chèque de solde dès l'inscription, vous pouvez y indiquer au dos la date de l'encaissement souhaité qui ne devra pas excéder le 1er août 2022. Toute inscription intervenant à moins de 90 jours du salon devra être accompagnée du paiement de la totalité du montant dû par l'exposant. **Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de l'acompte.**

Modalités de paiement

CHÈQUES (les chèques sont à libeller à l'ordre de ADEL)

VIREMENT BANCAIRE (Merci de veiller à mettre le nom de votre entreprise en référence de virement)

Code Banque 30076	Code Agence 04303	N° Compte 15363800200	Clé RIB 71	Domiciliation Issy Les Moulineaux
Code IBAN : FR76 3007 6043 0315 3638 0020 071- Code BIC : NORDFRPP				

ADRESSE DE FACTURATION

Raison sociale :

NOM :

Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Email :

► CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 – Conditions d'Admission

Le salon MIF Expo est ouvert aux entreprises présentant des produits fabriqués en France. La participation au salon peut s'effectuer, soit en qualité d'exposant occupant un stand, soit en qualité de simple participant bénéficiaire d'une des prestations proposées par l'organisateur au titre d'un salon déterminé, mais sans occupation de stand.

Le terme « participant » employé dans le présent règlement désigne indifféremment le participant et l'exposant sauf précision contraire. La demande d'inscription doit être impérativement effectuée au moyen du bulletin d'inscription réservé à cet effet, complètement rempli sans rature ni surcharge, daté, signé et accompagné du règlement de l'acompte, dans les délais prescrits. Toute demande d'inscription en qualité de participant à quelque titre que ce soit vaut acceptation du présent règlement joint au bulletin.

L'exposant devra prouver que les produits qu'il expose sont bien fabriqués en France. L'organisateur se réserve le droit de lui demander les justificatifs et complément d'information attestant de l'origine des produits exposés sur le salon. L'organisateur se réserve le droit d'exclure de sa manifestation avant et pendant sa tenue tout exposant qui ne respecterait pas les conditions énoncées ci-dessus.

2 – Organisation et Horaires

Durée et horaires d'ouverture au public : 4 jours, du 10 au 12 novembre 2022, de 10h à 19h et de 10h à 18h le 13 novembre.

Installation des stands : Les exposants pourront prendre possession de leur stand au plus tard le jour d'ouverture du salon à partir de 08H00. L'organisation et les horaires pourront être cependant modifiés autant que de besoin, sans qu'une telle modification ouvre droit à annulation et à remboursement au profit du participant.

Evacuation des stands : L'exposant s'engage à évacuer et vider son stand à la clôture du salon, les horaires figurent dans l'guide technique du salon remis aux participants à au moins un mois du premier jour de la manifestation. L'organisateur n'est en aucun cas responsable des matériels et imprimés de toutes sortes déposés sur le stand après cet horaire. L'exposant s'engage à régler ou à rembourser sans contestation d'aucune sorte ni délai, les frais consécutifs à sa défaillance, notamment ceux relatifs au débardage de son stand, et qui auraient été engagés pour son compte par l'organisateur.

3 – Dispositions Générales

Les participants s'engagent à respecter sans aucune restriction ni réserve les clauses du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt de la manifestation par les organisateurs qui se réservent le droit de leur signifier verbalement.

Les participants ont eu connaissance du présent règlement et l'acceptent sans aucune réserve, ainsi que toute prescription de droit public applicable aux manifestations organisées en France. En particulier, normes de sécurité : règlement général sécurité incendie dans les expositions, règlements particuliers IGH et EPO, et règlements intérieurs propres aux locaux utilisés pour l'exposition. Ils acceptent

d'inscription. Le solde du prix, soit 50%, devra être réglé au comptant au plus tard 90 jours calendaires avant le début du salon. Aucune contestation relative au montant du règlement, à un délai de paiement, ni aucune compensation ne sauraient être valablement invoquées par le participant pour déroger à ces conditions. Le non règlement du montant de la participation aux échéances prévues entraîne l'annulation du droit de disposer de l'emplacement réservé. Les sommes antérieurement versées restent acquises à la manifestation et le solde reste dû sans préjudice des dommages et intérêts que peuvent demander les organisateurs. Tout incident, retard de paiement ou toute somme due au titre d'un salon organisé par ADEL entraîne de plein droit l'interdiction de participer à tout autre salon sans mise en demeure préalable de l'organisateur et jusqu'à parfait paiement. En outre l'organisateur se réserve le droit de subordonner l'exécution de toute prestation ou commande à la prise de garanties ou au complet paiement préalable, notamment en cas de détérioration de la solvabilité de tout client. En cas de défaut de règlement de l'intégralité des sommes dues à l'organisateur au plus tard 90 jours avant le début du salon, l'organisateur se réserve le droit sans mise en demeure préalable et, selon le cas, de disposer de l'emplacement de l'exposant défaillant ou de ne pas exécuter les prestations demandées sans aucune obligation pour l'organisateur de rembourser au participant les sommes déjà versées.

Débitement : tout débitement doit être confirmé par lettre recommandée à l'organisateur. Dans le cas d'une annulation intervenant avant le 31 juillet 2022, seuls les 50% du prix restent définitivement acquis à l'organisateur. Dans le cas d'une annulation intervenant après le 1er août 2022, la totalité des sommes dues au titre de l'inscription souscrite par le participant reste acquise à l'organisateur. Les sommes encaissées et/ou celles restant dues par le participant au titre de son débitement représentent une indemnité globale forfaitaire revenant à l'organisateur ; le participant autorise d'ores et déjà l'organisateur à conserver et/ou à recouvrer le montant des dites sommes s'interdisant en cas de litige à en contester le montant même en cas de force majeure. Le règlement de cette indemnité n'empêche pas la remise à disposition pour l'organisateur de l'emplacement du stand libéré du fait de la défaillance du participant.

5 – Promotion de la Manifestation

L'organisateur met en place la promotion du salon et définit la manière optimale de communiquer pour obtenir la meilleure fréquentation pendant le salon. Cette communication peut comprendre un guide de visite comprenant des informations demandées par l'organisateur aux participants. Les logos et textes fournis sont totalement définis par les participants dans les contraintes de taille et de délai définies par l'organisateur. Les logos et textes reçus hors délai ne pourront être pris en compte par l'organisateur.

6 – Affectation des Stands

L'organisateur établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants de la nature de leur décoration, de la disposition du stand et/ou de son mode d'installation. Il

9 – Tenue des Stands

Le Commissaire général de l'exposition se réserve le droit d'exclure de la manifestation avant, pendant sa tenue et éventuellement pour les manifestations à venir tout participant dont le stand lui paraîtrait incorrect. Cette exclusion n'entraîne aucune modification aux conditions de règlement prévues ci-dessus. Les participants s'engagent à respecter les règles de bienséance habituelles. Le niveau du bruit devant être limité pour le confort général, il est expressément stipulé qu'aucune démonstration à haute voix de quelque nature que ce soit ne sera acceptée sur les stands, notamment toute installation déposant un niveau sonore de 80 décibels sans automatiquement arrêtée par l'organisateur. Les exposants s'engagent à n'installer aucun objet, de quelque nature que ce soit, hors de leur stand. Ils voudront bien noter qu'aucun empilement sur les allées de circulation ne pourra être accepté, de même que toute distribution de prospectus à l'extérieur des stands sans l'autorisation écrite préalable de l'organisateur. En particulier, il est strictement interdit de distribuer les prospectus dans la zone d'accueil de la manifestation.

Toute personne désignée par l'exposant pour tenir son stand doit impérativement porter un badge exposant.

Les exposants disposent de cabines d'essayage sur leur stand doivent impérativement prévoir l'entrée et la sortie des cabines sur leur stand et non sur les allées.

10 – Assurance Automatique

L'organisateur souscrit, pour le compte des exposants, une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile. Note importante : il est impératif que le Stand soit surveillé par l'exposant et/ou son personnel pendant les heures d'ouverture ainsi que pendant les heures de montage et de démontage.

11 – Assurance Complémentaire

Les exposants doivent assurer la valeur réelle de leurs biens. L'organisateur ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'une insuffisance de déclaration. L'exposant peut donc souscrire une Police d'Assurance Complémentaire à l'assurance obligatoire visée à l'art. 10.

12 – Règlement de Sécurité – Dégâts/Incidents

Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics ou par l'organisateur. L'emplacement loué doit être laissé dans l'état initial. Toutes les détériorations causées par les installateurs ou les marchandises ou matériels de l'exposant au bâtiment ou au sol occupé seront facturées à l'exposant.

13 – Catalogue

L'organisateur a seul le droit d'éditer ou de faire éditer et diffuser le

toutes dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et l'autorité administrative notamment sauf si ces modalités ont pour effet de modifier la nature du contrat ou l'étendue des engagements du participant et que l'organisateur se réserve le droit de signer ultérieurement dans l'intérêt de la manifestation. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. S'il devenait impossible de disposer des locaux nécessaires, dans le cas également où le feu, la guerre, une calamité publique, un cas de force majeure, une interdiction des pouvoirs publics ou toute autre cause de fait d'un tiers qui rendrait impossible l'exécution de tout ce qui doit être fait pour la manifestation, l'organisateur pourrait annuler à n'importe quel moment les demandes d'emplacements enregistrés et de prestations, en évitant par écrit les participants qui n'auraient droit à aucune compensation, indemnité, remboursement d'aucune sorte, quelle que soit la raison d'une telle détermination. Les sommes restant disponibles, après le paiement de toutes dépenses engagées, seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'organisateur.

4 – Conditions de Règlement et Désistement

Chaque bulletin d'inscription au titre d'un salon devra être accompagné de son règlement d'acompte d'un montant égal à 50% du montant TTC de l'opération tel qu'indiqué sur le bulletin

conclusion, ou la disposition ou même qu'en se proposant de recevoir, il se réserve le droit de modifier toutes les fois qu'il jugera utile, l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant. La participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant aucun droit à un emplacement déterminé.

7 – Mise à disposition des Stands

La mise à disposition d'un stand inclut différentes prestations selon que la surface louée est nue, clé en main, Pré-équipé, Premier ou un module Oriateur. Le détail de ces prestations figure sur le bulletin d'inscription de la manifestation.

8 – Occupation des Stands

Il est interdit aux exposants de céder ou sous-louer tout ou partie de leur emplacement. D'une manière générale, il est interdit d'accepter la présence physique ou matériel de toute société ou marque non exposante et n'ayant pas souscrit en tant qu'entreprise hébergée sauf pour les Pavillons régionaux, qui seront redevables du pack inscription et de l'assurance RC pour chaque entreprise. Pour chaque filiale de l'exposant désirant être présente sur le stand de leur société-mère, l'exposant doit préalablement obtenir l'accord écrit de l'organisateur qui est seul juge pour accepter la mise à disposition d'un stand avec plusieurs enseignes.

catalogue de l'exposition. Les renseignements nécessaires à la rédaction du catalogue seront fournis par les exposants sous leur responsabilité. L'organisateur ne sera en aucun cas responsable des omissions, des erreurs de reproduction, de composition ou autres qui pourraient se produire.

14 – Réclamations et Contestations

Aucun remboursement ne pourra être réclamé au regard d'une déception commerciale ou de quelque nature que ce soit : retard dans l'installation du stand, problème de connexion de boîtier électrique ou tout autre problème technique inhérent à l'organisation du stand et du salon. L'organisateur fait tout son possible pour remettre les stands aux clients dans les meilleurs délais mais ne peut être tenu responsable des retards toujours possibles dans l'événementiel. Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai d'une semaine à compter de la date de clôture de la manifestation. De convention expresse entre les parties, toute contestation sera du ressort exclusif du Tribunal de Commerce du siège social de l'organisateur, y compris en matière de déni et même en cas d'appel ou pluralité de défendeurs quel que soit le lieu où se tiendra le salon. La loi française sera seule applicable pour tout litige, quel que soit le lieu d'établissement du participant.

BULLETIN D'INSCRIPTION MIF Expo - 10, 11, 12 & 13 novembre 2022
ADEL SAS au capital de 25 000€ - RCS NANTERRE 800 287 658 - SIRET / 800 287 658 00010 - NAF : 8230Z

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente de cet événement, m'engage à prendre connaissance dès sa réception du règlement général du Salon, en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et renoncer à tous recours contre l'organisateur. **L'exposant devra prouver que les produits qu'il expose sont bien fabriqués en France.** L'organisateur se réserve le droit de lui demander tous justificatifs et compléments d'informations attestant de l'origine des produits exposés sur le salon.
- Je déclare avoir pris connaissance du calendrier de l'opération et m'engage à en respecter les échéances.
- Je déclare avoir conscience des contraintes de la participation à un espace régional et m'engage à occuper ces lieux dans le respect des droits des autres exposants et partenaires du pavillon.
- Je certifie sincères et authentiques toutes les informations et documents communiqués au travers du présent dossier.

NOM Prénom du ou des signataires

*

*

Lieu et date

*

Signature(s)

Cachet de l'établissement

Je joins un extrait d'inscription au Répertoire des Métiers de moins de 3 mois (structures inscrites uniquement au RM ou doubles incrites RM & RCS)

Je joins le Kbis de ma structure (entreprises uniquement inscrites au RCS)

- Je joins l'attestation d'inscription à la Maison des Artistes de moins de 3 portant notamment mentions de mon numéro d'ordre et numéro Siret
- L'entreprise n'a pas encore de document commercial utilisable pour cet évènement
- Je joins le PDF des documents commerciaux, plaquettes, tracts, carte de visite utilisés par l'entreprise
- Je joins le visuel/ cliché principal qui me caractérisera au catalogue MIF Expo 2022

**Le dossier numérique de candidature est à adresser avant le :
3 avril 2022 minuit au contact suivant :**



Florence ROCHE : florence.roche@nouvelle-aquitaine.fr

Votre dossier numérique dépasse le poids de 6 Mo, adressez-le par WETRANSFER <https://wettransfer.com/> WETRANSFER

CALENDRIER DE L'OPERATION

Semaine 1 à 10	Préparation de l'action collective
semaine 11-13	Appel à candidature- clôture le 3 avril 2022
semaine 14	Comité de Sélection (7 avril 2022)/ information des candidats
semaine 15-16	Confirmation / validation de participation (1er acompte à joindre obligatoirement au dossier de participation. Le premier acompte s'élève à 50% du total TTC).
semaine 26	réunion d'information
semaine 30	versement du solde au (50 % du total TTC) : avant le
09-nov-22	1er août 2022 Installation stand
10 au 13 novembre 2022	Salon et démontage
semaine 48	Débriefing post salon

Ce calendrier est susceptible de quelques variations dont les entreprises exposantes seront averties en temps utiles.